

Le conseil s'oppose à l'extension d'une unité de méthanisation

Le maire, Yves Zerger, préside le conseil municipal à l'ordre du jour protocolaire: indemnités de fonction des élus et désignation des délégués aux différentes structures. Pour rappel, le conseil se compose de 15 membres de la liste majoritaire et de quatre de la liste conduite par Philippe Ostrogorski.

L'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est encadrée par le Code général des collectivités, soit 55, 70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire, 21, 38 % pour les adjoints et 7 % pour les conseillers délégués. Le maire annonce sa volonté de diminuer son indemnité à la hauteur de 49 % du dit indice. Philippe Ostrogorski manifeste son étonnement sur le fait que le 1^{er} adjoint bénéficie de la même indemnité que les trois autres eu égard aux responsabilités qui lui incombent. Ce point, voté en l'absence des intéressés, recueille quatre abstentions. S'ensuit la désignation des délégués aux structures communales, intercommunales et sociales.

Rémilly se situant dans un



Le nouveau conseil municipal compte 15 élus issus de la liste "Rémilly, l'avenir s'écrit avec vous" et quatre de la liste "Un nouvel élan". Photo M.-C. Royer

rayon de 3 km des installations pressenties, le conseil est sollicité sur le projet d'extension de l'unité de méthanisation implantée à Beux et créée en 2016. Jennifer Mathieu, adjointe en charge de l'action économique, de l'urbanisme et de l'aménagement, présente le dossier de création de trois sites, porté par la société MP Biogaz. Les élus débattent sur plusieurs points comme le transport du fumier, l'augmentation du trafic, les nuisances... «La méthanisation est une des solutions de la transition énergétique, souligne la conseillère Sandrine Mouret. Cependant, en économie circulaire, l'ap-

port de végétaux pose la question de la cohérence de la culture de végétaux pour la production d'énergie. » Manon Leroy, conseillère, ajoute: «J'ai recherché, mais le dossier d'enquête publique était clos au 26 mars, c'est délicat de se prononcer sans avoir les conclusions de l'enquête publique. Sans dossier, sans conclusion, comment se positionner ? ». Pour Kévin Amodru, «il n'y a pas de souci pour le transport ou les jus, trois agriculteurs de Rémilly travaillent pour la méthanisation. » Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'extension (une voix pour).